

COMpte RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LA  
DÉLEGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RDC, CONDUITE  
PAR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE ET LA DÉLEGATION  
DU GOUVERNEMENT DU COMMANDANT COBRA MATATA,  
EN PRÉSENCE DE LA NORUC, A AVEBA, LE  
18 NOVEMBRE 2006

Après une brève introduction par le Ministre,  
à l'endroit de la délégation représentant le  
Commandant COBRA MATATA, non présent, les  
principes suivants ont été retenus et communiqués à celle de légation ;

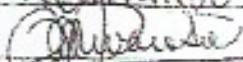
- 1) Accepter le principe d'adhérer au processus  
d'intégration dans les Forces Armées avec  
la possibilité de dénobilisation pour les éléments  
non-éligibles, volontaires ou involontaires; ce  
processus implique un regroupement et un  
passage avant le 31 décembre 2006;
- 2) Accepter le principe du contrôle et de la  
vérification de l'armement en vue de  
l'envagotissement de toutes les armes devenues  
propriété des FARDC, avec la facilitation  
de la NORUC,
- 3) Accepter le principe de remettre sans délai,  
tous les enfants aux organismes de protection  
de l'enfance, qui auront accès aux sites de  
regroupement;

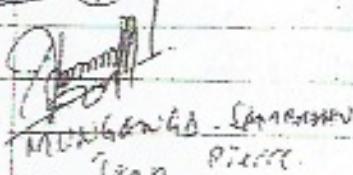
- 4) Accepter de ne gérer dès aujourd'hui aucun mouvement des officiels congolais, de la MONUC et des organisations humanitaires, dans la partie où les éléments du Commandant COBRA NATAZA ont déployés.
- 5) Accepter de mettre fin dès aujourd'hui à toute forme de traçabilité policière et administrative à l'endroit de la population civile;
- 6) Designez immédiatement deux (02) officiers qui assureront la liaison permanente avec le Commandant de la Zone Opérationnelle de l'ITURI qui leur délivrera les facilités nécessaires aux mouvements.
- 7.) Il est entendu que tout ce qui est convenu se fera avec la facilitation de la MONUC

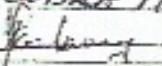
Fait à AKEBA, le 18 Nov 2006  
Pascal M'BIZA pour SIFA

Pour le Gouvernement  
de la RDC

MICIRAMU



  
MUKAMBALA SANGOMA  
Jean Pierre

Pascal M'BIZA du Comman-  
dant COBRA NATAZA  


Emile MUYIZI AKA  
Dès la facilitation de la MONUC  
Le général Christian HOUZE  
chef d'état-major de force de la marine  
